

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF82

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , dans sa rédaction résultant de la présente loi, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.